

M. Ross Whicher (Bruce): Monsieur l'Orateur, en toute déférence, puis-je signaler que, à 3h30 cet après-midi, le comité des finances, du commerce et des questions économiques se réunit également. Toutefois, la réunion a lieu parce que les députés conservateurs ont absolument insisté pour qu'il en soit ainsi.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: On ne peut jamais dire d'où viendra votre appui.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je remarque que le député de Saint-Jean-Est demande la parole. Il a déjà traité du rappel au Règlement. Je me demande s'il veut parler une seconde fois là-dessus.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, je voulais en réalité accéder à la demande du leader du gouvernement à la Chambre en tentant de faciliter les travaux de la Chambre et de résoudre le problème qui s'est posé, car le comité plénier doit siéger en même temps que des comités permanents. Je propose au leader du gouvernement à la Chambre que les séances des comités permanents de la Chambre devraient être annulées ou différées pendant que la Chambre siège en comité plénier.

M. Woolliams: J'appuie cette proposition.

M. l'Orateur: Le député de Saint-Jean-Est et d'autres députés qui ont participé au débat sur le sujet ont signalé à la présidence et à la Chambre la difficulté qui existe aujourd'hui du fait que trois importants comités ou davantage doivent siéger en même temps que la Chambre siège en comité plénier. Les députés se rendent compte sans aucun doute que la Chambre se réunit en comité plénier depuis des années et qu'avant l'adoption du nouveau Règlement, c'était d'une session à l'autre. Elle en passait peut-être les deux tiers à siéger en comité plénier. Je suis sûr que même à cette époque, les comités permanents siégeaient en même temps.

Une voix: Il n'y en avait pas beaucoup qui siégeaient.

M. l'Orateur: Je puis me tromper; je ne fais que donner mon sentiment. J'ai l'impression que nous passions la majeure partie de notre temps, pendant chaque session, en comité plénier. Il arrivait que nous siégeions ainsi pendant des semaines. Certains comités permanents devaient bien siéger aussi pendant ces débats. Encore une fois, je puis me tromper; je n'ai rien sur quoi m'appuyer pour confirmer l'exactitude de cette impression dont je fais part à la Chambre; voilà pourtant mon opinion.

Il est évident que d'après notre Règlement, et je pense que le député de Saint-Jean-Est sera le premier à le reconnaître, ce qu'on propose cet après-midi est permis. Le Règlement de la Chambre permet que deux ou plusieurs comités permanents de la Chambre siègent en même temps que le comité plénier. Le président du Conseil privé a indiqué qu'il approuvait l'objection soulevée par des députés de l'opposition, savoir que c'est dans cette enceinte que les travaux de la Chambre devraient

vraiment se cristalliser. C'est sur la Chambre qu'on devrait mettre l'accent et c'est ici que devrait se passer le gros de l'action.

Une voix: Nous devrions changer le Règlement.

M. l'Orateur: En acceptant que tant de comités siègent en même temps que le comité plénier de la Chambre, nous compliquons notre tâche. A maints égards, nous amoindrissions ou diluons, en quelque sorte, l'importance du travail effectué—ou qui devrait être effectué—par cette Chambre. Bien que cette doléance ou réclamation puisse être justifiée, la présidence n'y peut pas grand-chose. Le député voudra bien reconnaître qu'il appartient à la présidence de veiller à ce que le Règlement soit observé. Rien dans le Règlement n'empêche que ces comités siègent en même temps que le comité plénier. Je proposerais que les leaders de la Chambre s'efforcent d'établir l'ordre des travaux de telle sorte que nous n'ayons plus affaire à un conflit de ce genre. Cela dit, je dois déclarer, en application stricte du Règlement, que la présidence ne peut en rien rectifier la situation dont se sont plaints certains députés.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, j'essayais d'attirer votre attention mais vous ne m'avez pas aperçu avant de nous communiquer votre décision. Avant l'adoption du nouveau Règlement, la plupart des projets de loi étaient étudiés à la Chambre; et quand nous atteignons le stade du comité plénier, nous examinons les bills en comité plénier. Il fut entendu quand le nouveau Règlement a été adopté, et je le rappelle pour les fins du compte rendu, que la Chambre devait renvoyer les divers projets de loi aux comités permanents de façon à en accélérer l'adoption. On a alors supposé que ces divers comités avaient pour fonction d'étudier les projets de loi. Les députés s'offrent souvent à siéger au sein de tel ou tel comité permanent et on avait cru qu'il serait fort possible que plusieurs projets de loi passent en même temps l'étape de l'étude en comité. Les bills seraient étudiés au sein de comités siégeant ailleurs qu'à la Chambre. En toute déférence, je ne crois pas qu'on envisageait alors des situations anormales comme celle d'aujourd'hui. Nous ne prévoyions pas que deux ou trois très importants projets de loi exigeraient l'attention spéciale des comités de la Chambre alors qu'en même temps il faudrait analyser un autre projet de loi portant sur toute l'organisation future de la Chambre et sur toute l'administration. Cela place les députés dans une situation très ambiguë. Il faut savoir si les députés doivent étudier des mesures législatives qui, après unanimité, peuvent être étudiées par des comités hors de la Chambre au moment où cette dernière, réunie en comité plénier, examine un projet qui touche aux méthodes et aux procédures en ce qui a trait aux futures mesures législatives.

Je comprends fort bien pourquoi le leader du gouvernement à la Chambre tient tellement à ce que la Chambre adopte la présente mesure, même si plusieurs députés sont affairés ailleurs. Si nous l'adoptons rapidement, les ministériels pourront bientôt obtenir une augmentation